

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1666

Rubrik: www.domainepublic.ch

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait d'un idéaliste contrarié

Un colloque se penche sur l'héritage du penseur et conseiller fédéral radical entre le besoin intellectuel de synthèse et la réalité de l'action politique.

Le nom d'Henri Druet, comme celui de Louis Ruchonnet, est associé par le citoyen moyen à une avenue lausannoise. Il est aussi une référence obligée dans les grandes messes du Parti radical vaudois. A l'occasion des 150 ans de sa mort, un intéressant colloque organisé par le Cercle démocratique de Lausanne, a permis d'appréhender les différentes facettes de sa pensée et de son action. C'est notamment dans *Le Nouvelliste vaudois* - qui témoigne par ailleurs du poids croissant de la presse dans la formation de l'opinion publique, et donc d'une transformation du champ culturel dans les premières décennies du XIX^e siècle - que Druet développe une véritable doctrine radicale, une idéologie dans le

meilleur sens du terme, une *Weltanschauung* incluant la théologie, la philosophie, le Droit pénal, etc.: celle-là même qui fait singulièrement défaut à ses descendants.

L'amour de l'harmonie

L'hégélianisme, auquel il adhère pleinement lors de ses études en Allemagne, constitue une clef essentielle de compréhension de sa pensée. De la dialectique hégélienne, Karl Marx a surtout retenu l'antithèse (la lutte des classes). Druet insiste, lui, sur la synthèse de l'un et du divers (ainsi son engagement très hugolien pour une fédération d'Etats européens), sur l'équilibre nécessaire entre égalité tendant au despotisme, et liberté tendant à l'individualisme égoïste. Ce besoin de tou-

jours trouver des contrepoids, cette obsession de l'harmonie (interclassiste), cette vision d'un Etat capable de promouvoir et de circonscrire le progrès, d'inscrire la souveraineté populaire et la démocratie directe dans un cadre institutionnel seront désormais constitutifs de la pensée radicale. Autre apport de Hegel: la foi de Druet en le progrès de l'humanité. Sa lecture de l'histoire, qui sera reprise par Paul Mallefer, méfiante envers le mystique Davel, hostile à La Harpe, réhabilite le régime bernois protestant et «progressiste» par sa saine gestion et son souci d'alphabétisation; elle s'oppose à l'exaltation réactionnaire du Pays de Vaud savoyard féodal.

Régénérer l'église

C'est dans cette même perspective de lutte contre les libéraux conservateurs qu'il faut lire la fameuse loi ecclésiastique vaudoise de 1845, dont l'interprétation relève souvent du cliché: non pas comme une mainmise doctrinale de l'Etat sur l'Eglise, mais comme la mise au pas d'un corps pastoral acquis aux conservateurs, visant aussi à battre en brèche la tutelle morale des ministres et à faire respecter le libre examen consubstantiel de l'esprit de la Réformation. Tant Alexandre Vinet (et avec lui le mouvement piétiste) qu'Henri Druet, participant du mouvement d'idées du début du siècle, visaient, chacun à sa manière, à une régénération d'un protestantisme pétrifié. Autre cliché: celui du «communisme» (dont l'accusèrent ses adversaires) et même

du «socialisme» de Druet. Il est vrai que le terme est à cette époque un véritable fourre-tout où l'on met toutes les idées progressistes. Sans doute Druet propose-t-il en 1845 d'inscrire dans la Constitution le droit au travail, et même l'obligation de celui-ci, mais cette opération semble relever du machiavélisme politique: à la fois il fait une concession à la tendance socialisante des radicaux (dont Delarageaz) et il offre une victoire écrasante à ses adversaires qui balaient l'article révolutionnaire!

L'homme politique n'est pas sans ambiguïtés. Elles transparaissent notamment dans son attitude envers les réfugiés: alors qu'il est conseiller fédéral, il fait expulser Mazzini. Songeons aussi aux mille radicaux vaincus en 1844 et réfugiés en terre vaudoise, au terme de la quasi guerre civile qui oppose conservateurs cléricaux et progressistes. Cet adversaire déclaré des Jésuites, qui prônera une politique plus musclée que celle du général Dufour après la victoire sur le Sonderbund, lâche alors ses amis politiques. La Realpolitik l'emporte sur la fraternité: «Plus Druet prend de la bouteille, plus il perd de l'idéal», comme l'exprime bien l'un des intervenants au colloque. Cette formule imagée (dans la bouche même d'un radical) ne résume-t-elle pas l'évolution du Grand Vieux Parti au XIX^e siècle, jusqu'à sa réconciliation de 1892 avec les frères ennemis libéraux, face à la montée du socialisme?

Pierre Jeanneret

www.domainepublic.ch

OGM un moratoire qui fait discuter

Le premier forum de DP donne la parole aux partisans d'un moratoire de cinq ans ainsi qu'aux opposants à l'initiative. Maya Graf (Les Verts, BL), protagoniste du film *Maïs im Bundeshuus*, est l'auteur de la dernière contribution reçue.

Les dossiers de DP

Retrouvez les articles de DP enrichis de documents importants, de sites intéressants et des prises de position des acteurs politiques et institutionnels sur les OGM, l'Assurance invalidité, la TVA, l'asile, le travail des jeunes et les aspects juridiques liés à la parenté, la famille, le mariage et à la procréation.

Un minidossier consacré aux relations de la Suisse avec l'Europe après le vote du 25 septembre réunit les articles d'André Gavillet, François Chérix et René Schwok.